

CONTRAT DE VILLE RHONE-HELVIE

2015/2020

RHÔNE-HELVIE
Communauté de Communes

Le Teil
AUJOURD'HUI & DEMAIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rhône-Alpes ^{Région}

ardèche
LE DEPARTEMENT

PRESENTATION GENERALE

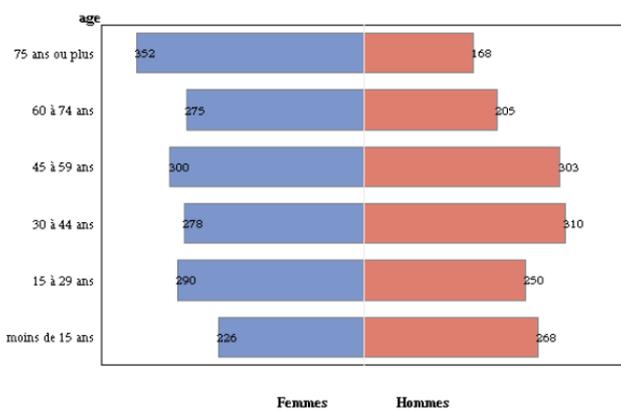
A) Présentation du territoire

Les quartiers prioritaires à l'intérieur de l'EPCI et à l'intérieur des communes concernées.



Cœur de Ville

- Établissements scolaires
- Équipements sportifs



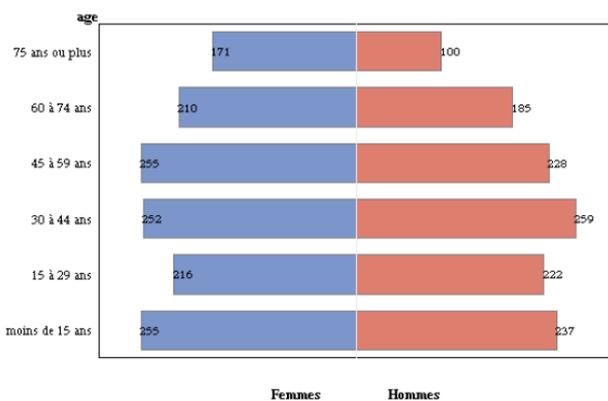
Répartition des
3 225 habitants

14,9 % de familles monoparentales
18,6 % Taux de chômage chez les femmes
12 % Taux de chômage chez les hommes



Avenir sud

- Établissements scolaires
- Équipements sportifs



13,5 % de familles monoparentales
 17,2 % Taux de chômage chez les femmes
 12,8 % Taux de chômage chez les hommes

Répartition des
 2590 habitants

- Un territoire entre urbanisation et ruralité

Le contexte géographique, démographique et socio-économique de la Communauté de Communes Rhône-Helvie. Créé le 26 mai 2000, elle se compose de 5 communes : Alba-la-Romaine, Aubignas, Saint-Thomé, Valvignères.

Le Teil constitue le point d'ancrage du territoire du fait de son caractère urbain et de sa proximité avec Montélimar (7 km environ). Considérée comme la porte d'entrée de l'Ardèche Méridionale, cette commune présente un attrait touristique, économique et commercial notoire. Un important dépôt de la Société Nationale des Chemins de fer a suscité par le passé un trafic ferroviaire interrégional important. Alba-la-Romaine est la seconde commune d'importance en termes de population. Elle possède une histoire antique riche, encore marquée par la présence de vestiges archéologiques. L'activité économique principale est tournée vers l'agriculture et la vigne en particulier. Les trois autres communes ont un caractère plus rural.

Le territoire de la Communauté de communes s'avère peu étendu, la distance maximum étant de 18km entre Le Teil et Valvignères, bordé par la couronne urbaine de Montélimar. Le tableau ci-après détaille les distances des communes locales entre elles.

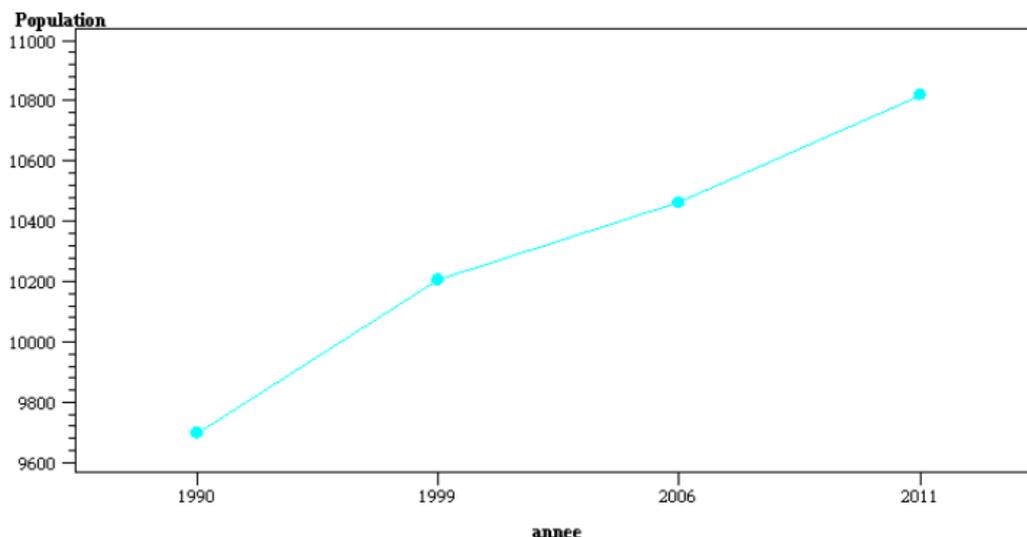
La situation démographique

En 2010, la Communauté de Communes Rhône-Helvie compte 10 680 habitants au sens du recensement réalisé par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE). Le Teil et Alba-la-Romaine se détachent des autres communes par leur nombre beaucoup plus élevé d'habitants. Quoique excentrée au nord-est, le Teil demeure la seule commune urbaine au sens de l'INSEE, puisqu'elle abrite seule plus de 2000 résidents. Sa densité est également incomparable, avec 301 occupants au km² contre moins de 50 pour les autres localités.

L'évolution de la population de la Communauté de communes Rhône-Helvie montre une progression mesurée depuis 1968, avec des variations notables. Ainsi, après une baisse de près de 600 personnes (5,8% de la base initiale), faisant basculer sa population sous le seuil des 10 000 individus, elle a vu son nombre d'administrés croître de nouveau pour atteindre les 10 680 en 2010, soit une hausse de 4,6 % entre 1999 et la date du dernier recensement. Sur la même période, la population ardéchoise a augmenté de 10,1 %, celle de la Région Rhône-Alpes de 10,4 % ce qui place le territoire d'étude dans une dynamique plus lente.

Evolution 1990-2011 de la population de l'EPCI

Nom de l'EPCI : CC Rhône Helvie
Nombre de communes de l'EPCI : 5



Nombre d'habitants

	#	Femme	Homme	Total
Centre Ville	Z0052	1721	1504	3225
Centre Ville	Z0053	1721	1504	3225
Plateau		1116	1078	2195
Est	Z0053	1359	1232	2590
Commune de Le Teil		4196	3814	8010
EPCI : CC Rhône Helvie		5542	5138	10680

En fait, la population de la Communauté de communes augmente en moyenne de +0,4% chaque année. Ce constat est le résultat d'un solde naturel positif et d'un solde migratoire neutre. Cette situation contraste fortement avec la dynamique démographique départementale dont la progression annuelle atteint +0,9%, principalement due à un solde migratoire positif (+0,8%) quand celle de la Région (+0,9 %) est le fruit du cumul de soldes naturels et migratoires positifs (+0,5% et 0,4%)

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2011

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	4 091	4 572	100,0	100,0	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	73	23	0,0	1,5	1,0
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	271	82	1,1	6,7	2,0
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	260	157	0,7	8,3	2,1
<i>Professions intermédiaires</i>	499	509	6,4	19,9	3,8
<i>Employés</i>	268	1 147	17,0	26,1	5,0
<i>Ouvriers</i>	1 161	272	23,2	25,6	4,1
<i>Retraités</i>	1 136	1 469	0,0	0,4	73,4
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	424	913	51,7	11,5	8,6

Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire.

- Préciser les orientations prévues par l'ensemble des plans, schémas ou contrats visant les quartiers prioritaires notamment le projet de territoire, le schéma directeur, l'agenda 21,... (Cf : fiche du kit méthodologique intitulée « Inscription du contrat de ville dans les outils de planification stratégique du territoire »).

B) Etat des lieux de la politique de la ville sur L'EPCI

A partir de 2007, la commune de Le Teil a contractualisé sur les dispositifs suivants :

- **Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

La mise en place du premier Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2007 a permis à la commune de Le Teil de **renforcer son partenariat avec son réseau associatif** et d'apporter son soutien aux actions entreprises (accès à l'emploi, éducation, habitant/cadre de vie) Les principaux acteurs du contrat sont : le centre social et socioculturel CLEFS, l'ADSEA, la Mission Locale, l'association Mobilité 07/26.

Il a permis de mettre en place des actions dédiées aux publics cibles des deux quartiers prioritaires (La Violette/Centre ancien): près de 200 jeunes et leurs familles ont ainsi pu bénéficier des actions chaque année.

On compte environ 82 actions mises en place depuis le début du contrat grâce à la vingtaine d'associations qui a œuvré à son fonctionnement.

Souvent expérimentales au départ, les actions ont accompagné l'évolution du contrat par des orientations précisées dans la note de cadrage annuelle mais également par une contrainte budgétaire. Les associations ont dû s'adapter à ces contraintes.

L'évaluation des actions a également été un outil d'évolution qui a permis d'avoir une vision partenariale et territoriale. Elle a permis aussi de mixer les publics, de développer et d'adapter les dites actions.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chance	14 700 €	22 750 €	35 850 €	38 900 €	20 000 €	19 000 €	11 200 €
Mairie	5 035 €	12 871 €	13 120 €	16 190 €	9 640 €	14 440 €	12 320 €
Région (+ inves)	2 700 €	4 500 €	22 000 €	31 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €

- **Le Programme de réussite éducative**

Le PRE a été mis en place en 2007. Les éléments de diagnostic initiaux révélait :

- un absentéisme plus élevé que la moyenne départementale et des difficultés d'ordres scolaires sur le collège
- des problèmes de comportement entraînant des difficultés scolaires sur le primaire (manque d'implication des parents, difficultés linguistiques dans les écoles des zones CUCS, etc.)

Le dispositif concerne l'ensemble des établissements scolaires de la commune et pas uniquement les établissements sur les deux zones ciblées politique de la ville.

On compte environ 44 actions mises en place depuis le début du contrat grâce aux associations qui ont œuvré à son fonctionnement.

Son fonctionnement

- une coordinatrice : mise en lien et en cohérence de l'ensemble des dispositifs internes et externes à la Politique de la ville
- un réfèrent : permet de faire le lien direct avec les enfants, les familles, la sphère scolaire et les partenaires du dispositif
- un comité de pilotage : instance institutionnelle se réunissant une à deux fois par an afin de fixer les objectifs partenariaux
- un comité restreint : cellule de veille réunissant une fois par mois les partenaires de terrain : ADSEA, Conseil général de l'Ardèche (assistantes sociales), assistante sociale scolaire, réfèrent entre autres.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
ACSE	192 395 €	129 900 €	102 100 €	72 000 €	68 320 €	66 000 €	
Mairie	46 465 €	68 000 €	58 300 €	23 400 €	39 400 €	14 500 €	11 325 €

- Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD veille à coordonner la tranquillité publique, à la sécurité et à la défense des droits des usagers et habitants du territoire.

2/ Fonctionnement

Mise en place de réunions de service hebdomadaire, de réunions de sécurité (Police Municipale, Pompiers, Gendarmerie, service médiation) tous les mois, de réunions partenariales deux fois par an et d'un comité de pilotage annuel.

3/ Actions par thématiques

Famille/Population

Permanences de l'Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV) et du Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Prévention de proximité : Médiation municipale, Urban foot, Correspondants de nuit, Vidéoprotection

C) Définition du quartier vécu

- Préciser les équipements, les associations pouvant bénéficier des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu (liste actualisable annuellement)

Cœur de Ville	Quartier vécu	Sud Avenir	Quartier vécu
École maternelle Astier		École de Frayol	
Ecole du centre		École de la Violette	
	Ecole de Teillaret		Lycée Saint André
	Ecole Saint-Louis		
Collège la Présentation	Collège Chamontin		
	Espace allées Paul Avon : stade, maison des sports, boulodrome, tennis, skate-park, jardin enfants		Lycée Xavier Mallet Gymnase Coubertin Micro site Club de hand-ball HB07
Ludotube école du centre Pôle enfance Jeunesse (service scolarité, des sports, médiation, politique de la ville) Cinéma Office de tourisme Médiathèque			Stade de la Violette Micro site de la Violette Tennis Salle communale
ADSEA			Secours Populaire
Médiacom		Gymnase de Frayol	
Les Amis des Arts		Violette Avenir	
	Centre social et socioculturel		Zone artisanale Rhône-Helvie
Mission locale Moyenne Vallée du Rhône		Comité de quartier Frayol	
Maison des associations			
Gare			

Croix-Rouge			
Union des commerçants			

Cœur de ville : Ecole de Teillaret, collège Chamontin, école Saint Louis

Avenir sud : Lycées Saint-André et Xavier Mallet, stade de la Violette, école de Frayol

Contribution Région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Les projets à destination des habitants résidant dans ces zones de fragilité sont éligibles à l'AMI annuel, y compris en dehors des quartiers et des périmètres des contrats de ville.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent émarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

Contribution Département de l'Ardèche

Le Département de l'Ardèche a toujours soutenu volontairement la politique de la ville car celle-ci est en lien direct avec son action en matière de cohésion sociale, d'insertion et de développement des territoires.

Ce soutien s'exprime à deux niveaux : la mobilisation de ses règlements d'aide (assurer l'accès aux droits des citoyens ardéchois, aider les projets locaux) définis par les orientations prises dans le cadre des schémas sociaux départementaux ; la mise en place de crédits d'intervention spécifiques destinés à l'innovation socio-économique et mobilisés dans le cadre d'une approche partenariale.

Des progrès importants ont été accomplis, néanmoins le contexte économique et social tendu nous invite à améliorer chaque jour nos dispositifs et à innover pour répondre plus efficacement à la montée des inégalités.

Des schémas sociaux thématiques au service du développement social local :

Le Département de l'Ardèche a renouvelé, en décembre 2013, l'ensemble de ses schémas sociaux pour la période 2014 – 2018. Il a souhaité initier une dynamique transversale dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques sociales et médico-sociales.

C'est pourquoi, en complément de ses schémas sociaux thématiques (Enfance Santé Famille – Autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite – Insertion), il s'est doté d'un schéma général d'action sociale visant à créer des passerelles entre ses dispositifs d'aide, à favoriser des pratiques professionnelles renouvelées, à décloisonner les publics, à donner une place aux ardéchois dans l'action publique, à développer son action dans une dynamique partenariale locale.

Une culture partenariale comme pilier d'une action publique de proximité :

L'action publique départementale ne peut répondre à elle seule aux enjeux des territoires sans nouer des relations partenariales durables avec les acteurs locaux. Ainsi, le Département de l'Ardèche a développé des politiques volontaristes, en concertation avec ses partenaires, dans plusieurs secteurs d'action sociale et y consacre des budgets importants, parmi lesquels :

- Aide à la vie associative dans le secteur de la cohésion sociale : 4 093 110, 00 €
- Soutien à l'emploi des jeunes : 621 000,00 €
- Aide aux intercommunalités d'action sociale : 402 000,00 €
- Soutien à l'insertion professionnelle par l'activité économique : 3 849 000, 00€

Les objectifs poursuivis par la politique de la ville (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi) sont parfaitement en phase avec les orientations prises dans les schémas sociaux départementaux.

Dans un souci de maintenir ses crédits d'interventions à la hauteur des enjeux du territoire, le Département de l'Ardèche s'est vu confiée une enveloppe de 6,5 millions d'euros par le Fonds Social Européen pour la période 2015-2020.

Le Département défend l'idée que la politique de la ville ne doit pas être abordée comme une politique additionnelle mais comme un espace de concertation favorisant une approche partenariale globale des quartiers les plus fragilisés.

Il est important que la politique de la ville valorise et conforte, en premier lieu, le travail engagé par les acteurs locaux (CCAS, Centre Sociaux, association socio-éducatives, associations d'insertion, écoles...) et encourage, dans un deuxième temps, des actions collectives pour apporter des réponses concertées aux problématiques sociales restées sans réponses.

Enfin, le Département restera vigilant à ce que les projets soutenus par la politique de la ville loin d'enfermer les habitants concernés dans leur quartier, leur amène une ouverture sur la ville et au-delà.

Le Président du Département de l'Ardèche

Hervé SAULIGNAC

Contribution Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

La convention bilatérale signée entre le ministère de la ville et celui de la Culture et de la communication, a pleinement identifié l'art et la culture, la place des œuvres et des artistes du patrimoine ou de la création contemporaine, comme vecteur de développement de soi et de cohésion sociale. Elle poursuit trois objectifs stratégiques :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction
- Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer des actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales)

Le Ministère de la culture et de la communication, par ses services déconcentrés, portera une attention particulière aux projets artistiques et culturels sur le territoire portés par une structure en concertation avec les autres partenaires institutionnels et associatifs.

En s'efforçant de ne pas s'adresser qu'aux quartiers prioritaires, mais en en prenant toute la mesure, les projets s'inscriront sur le territoire en intégrant tous les temps de l'enfant et de la cité.

Ces projets prendront en compte les différents textes concernant la jeunesse, les parcours d'éducation aux arts et à la culture et la sensibilisation aux valeurs de la république. Ils pourront enrichir, autant que faire se pourra, des volets du plan éducatif de territoire (PEdT).

Toutes les structures financées par le MCC, quel que soit le secteur (patrimoine, création, industries culturelles et transmission des savoirs et démocratisation culturelle) doivent rechercher à intégrer les publics de ces quartiers.

Les dispositifs nationaux en direction des publics des quartiers seront suivis et accompagnés : Portes du temps, des cinés la vie, passeurs d'images notamment. Des crédits déconcentrés pourront accompagner les aides nationales.

Au titre de l'UT DIRECCTE en Ardèche, les propositions opérationnelles pouvant être inscrites dans les contrats de ville sont les suivantes :

COMMUNICATION

- mobiliser en 2015 lors de toute manifestation publique où l'UT DIRECCTE peut évoquer les contrats aidés, le "contrat starter" destiné aux jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion, et particulièrement à ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sera indiqué. (NB : il correspond à un contrat aidé dans le secteur marchand, dont la prise en charge est fixée à 45% / cible 13 000 jeunes en France).

Concrètement, l'UT a diffusé l'information le 14 avril 2015 aux :

- 3 chambres consulaires
- MEDEF, CGPME, UPA
- Principales organisations professionnelles (FDBTP, CAPEB, UMIH ...)

Par quartier :

La déclinaison départementale des 13 000 contrats starter en France représente environ 30 contrats starter en Ardèche. Ainsi une cible de 8 contrats starter par quartier est retenue.

Echéance décembre 2015.

Au-delà du contrat starter qui est un contrat aidé de type CUI marchand, mobiliser le critère QPV (arrêté préfectoral du 30 avril 2015) pour élargir aux demandeurs d'emploi de chaque quartier les conditions d'éligibilité aux contrats aidés CUI marchand.

Les chargés de développement économique territoriaux de l'UT DIRECCTE (Personnes ressources sur chaque ZTEF : 3 ETP dédiées sur les politiques emplois économie territoire) sont mobilisés au sein des SPET et lors des réunions CTEF pour veiller à la prise en compte de ce critère dans les prescriptions.

- Présenter la nouvelle prestation d'accompagnement global (été 2015), le dispositif "Formation 2^{ème} chance", intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social pour les jeunes en grandes difficultés qui doit également être mise en place par l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp).

- Communiquer sur la prestation de suivi dans l'emploi, prévue dans le plan Nouvelles Solutions face au chômage de longue durée, présentée le 9 février par le ministre du Travail sera, quant à elle, centrée sur les territoires comprenant des quartiers prioritaires. Prescrite par le service public de l'emploi, lancée au second semestre 2015, elle permet d'accompagner un employeur et son nouveau salarié pour faciliter l'intégration de ce dernier

dans l'entreprise, du recrutement jusqu'à la fin de la période d'essai. Elle pourra être réalisée notamment par les structures de l'IAE.

- Côté apprentissage, de nouvelles mesures sont également à mettre en œuvre comme le dispositif "Réussite apprentissage". Destiné à 10.000 jeunes en difficulté d'insertion, il prévoit un accompagnement renforcé en amont de la signature du contrat et pendant les premières semaines de l'apprentissage. Les résidents des quartiers devront représenter 40% des bénéficiaires.

Par quartier :

L'UT DIRECCTE propose que 10 jeunes des quartiers (contrat de ville) en Ardèche au moins puissent bénéficier du dispositif « Réussite apprentissage » soit un taux de 50 % des bénéficiaires de la mesure pour le département (+ 10 points / niveau national). Ainsi pour chaque quartier, 2 à 3 jeunes seront concernés.

Echéance décembre 2015

Il est proposé que lors d'une prochaine réunion départementale sur l'apprentissage en juin 2015 un point spécifique sur ce dispositif soit fait pour une rapide mise en œuvre.

Echéance juin 2015

PILOTER

- Garantie Jeune : Les CDET sur leur territoire lors du Comité Territorial Local seront vigilants à ce que ma GJ puisse constituer une réponse majeure pour les jeunes en rupture. L'objectif de 21% des jeunes en garantie jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sera suivi avec attention.

Par quartier :

L'UT DIRECCTE propose que 7 jeunes pour chacun des 4 quartiers accèdent d'ici fin 2015 au dispositif garantie jeunes. Cet objectif de 28 jeunes sur 123 jeunes qui intégreront les cohortes en Ardèche en 2015 sera suivi en commission départementale d'attribution et de suivi.

Echéance décembre 2015

- Parrainage : Réintroduit en Ardèche en 2015 en centre Ardèche, après que ce dispositif eut été absent en 2014 en Ardèche, nous demanderons à la Mission Locale Centre Ardèche de consacrer une part significative des parrainages à des jeunes des quartiers.

L'UT DIRECCTE et la Mission Locale centre Ardèche retiennent un objectif de 50 % des jeunes (soit 5 jeunes) parrainés issus du quartier prioritaires.

Echéance décembre 2015

- Emplois d'avenir : Passer consignes aux Missions Locales et à Cap Emploi dont le travail de prescriptions en ce premier semestre est très satisfaisant d'orienter les nouveaux recrutements "très prioritairement" vers les jeunes peu ou pas qualifiés des quartiers prioritaires.

Par quartier :

L'UT DIRECCTE poursuivra l'attention positive qu'elle diligente sur les demandes de dérogations concernant les jeunes de ces quartiers en intégrant toutes les souplesses dans le critère de durée de recherche d'emploi, ainsi que la prise en compte des situations individuelles des jeunes (difficultés sociales, administratives)

Echéance immédiate

- Pôle Emploi : examiner avec PE les conditions permettant un renforcement de la présence des agences dans les quartiers (Permanence, Forum organisé en ces quartiers, conseiller dédié, signature en présence de la presse de contrats aidés ...)

- Les missions locales désigneront un correspondant "contrat de ville", chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat de ville, en particulier pour améliorer l'orientation des jeunes des quartiers. L'UT DIRECCTE via les CDET veillera au bon respect de cette demande et à l'effectivité de sa mission.

PROPOSER

- Cycle de formation économique : Favoriser la participation des services des communes ayant un contrat de ville à des cycles de formation à Lyon (cycle de 6 journées gratuites) Cf.

<http://www.crdsu.org>

- Faire témoigner des entreprises locales investies : exemple Didier Rochas, délégué régional insertion et délégué "100 Chances 100 Emplois" Rhône-Alpes, Schneider Electric qui présente cette démarche axée sur l'aide à l'insertion professionnelle au sein du cycle de formation précitée.

- Mobiliser le réseau CREAMIL Rhône Alpes qui accompagne les projets de création d'entreprise : Le sud de l'Ardèche qui connaît une situation économique délicate a 20% de sa population active occupée (10 000 sur 50 000 personnes) en tant que travailleur non salarié. Pour accompagner ce mouvement et professionnaliser ces acteurs, les jeunes des quartiers pourraient faire l'objet d'une attention particulière en diffusant les bonnes pratiques de « entreprise dans les quartiers : c'est possible »

http://www.creamil2.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUAFICHEINTER/PAR_TPL_IDENTIFIANT/575/566-actualites.htm

- Diffuser le rôle de l'éducation par l'entrepreneuriat notamment aux jeunes issus des QPV et favoriser l'accès à des formations à la création d'activité accessible aux non-bacheliers Cette formation permet à des personnes qui n'ont pas de culture entrepreneuriale d'acquérir les outils de base pour gérer une petite structure (reconnue par un Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA) de niveau IV).

Contribution Pôle Emploi

CŒUR DE VILLE ET SUD AVENIR

SUR LA COMMUNE DU TEIL SONT INSCRITS EN CAT ABC 1019 DE au 31 mars 2015(source Pole emploi)

155 Demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans

La politique de la ville se déploie sur 2 quartiers prioritaires : cœur de ville et Sud avenir

Nos projets d'actions sont les suivants pour fin 2015 et 2016 :

- Mobiliser tous les Demandeurs d'emploi du Teil sur tous nos forums à venir
- Proposer un accompagnement aux jeunes, en particulier sur les quartiers prioritaires, dans le cadre de L'AIJ avec notre référent (1 ETP)
- Informer les jeunes de la mise en place de la garantie jeunes dès septembre
- Délocaliser nos ateliers sur les thématiques des techniques de recherche d'emploi : faire un CV, se préparer aux entretiens,
- Mobiliser les DE du Teil sur l'accompagnement global pour ceux qui en ont le plus besoin avec notre référent sur l'Ardèche (1 ETP)
- Proposer aux jeunes diplômés du TEIL le club de jeunes diplômés que nous allons mettre en place à compter de septembre, à l'agence de Montélimar
- FORUM : Projet de mettre en place un Forum sur l'alternance et la formation sur TEIL en collaboration avec la ville du Teil

Contribution Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche

Conduite par l'Etat et les Collectivités Territoriales, la politique de la Ville poursuit sur l'axe « cohésion sociale » des objectifs partagés par la Branche Famille (réduction de la pauvreté, accès aux droits, jeunesse, accompagnement des familles mono parentales, ...). De même, les territoires et publics visés recoupent majoritairement les publics cibles et territoires prioritaires d'interventions de l'action sociale des CAF. Enfin, la mise en œuvre de ces contrats s'appuie sur des méthodologies approuvées et valorisées par les CAF.

Parce que le Contrat de Ville doit prioritairement intégrer et formaliser la mobilisation des dispositifs de droit commun, nos priorités institutionnelles ont leur importance. En conséquence, la CAF de l'Ardèche portera une attention particulière :

- à l'articulation du Contrat de Ville avec les schémas et contrats préexistants, à signer ou à renouveler,
- à la participation des habitants via les Conseils de Citoyens. Elle devra prioritairement prendre appui sur les structures d'animation de la vie sociale soutenues par les CAF, notamment les centres sociaux.

Par ailleurs, elle s'engage à conduire une réflexion sur le caractère pluri-annuel du soutien financier apporté aux associations les plus investies en faveur de ces quartiers et de leurs habitants.

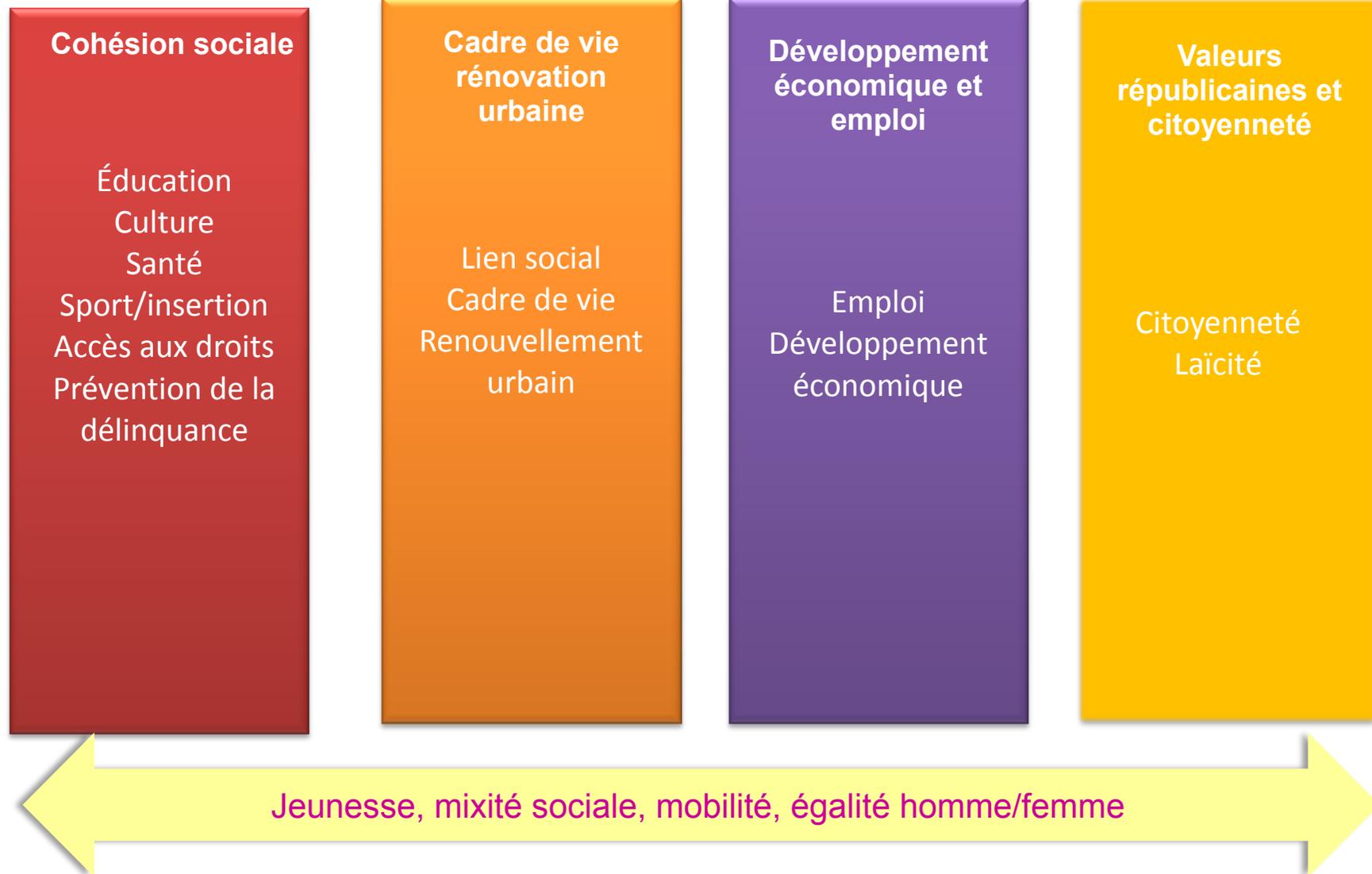
Le maillage de l'offre d'accueil (collectif et individuel) comme la structuration d'une politique de soutien à la parentalité contribuant au développement des dispositifs dédiés, à leur bonne mobilisation et articulation, l'information en direction et à disposition des familles sont jugés prioritaire.

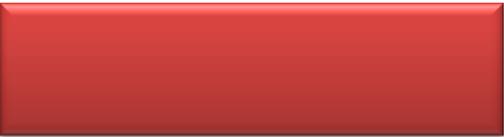
Nous soutiendrons aussi les efforts en direction de la structuration d'une politique jeunesse, mobilisant le partenariat institutionnel en place.

Concernant l'aide au départ en vacances, toute politique contribuant à favoriser la relation parents / enfants, la fonction parentale et la conciliation vie familiale, professionnelle et sociale sera accompagnée.

Enfin, conformément à notre politique d'accès aux droits et d'accompagnement des familles vulnérables, nous veillerons tout particulièrement à analyser et à étudier vos attentes.

2015/2020 : CONSTRUCTION AUTOUR DE 4 PILIERS





COHESION SOCIALE





- Des associations locales oeuvrant dans le secteur de lutte contre l'illétrisme
- Un Programme Educatif de Territoire mis à jour permettant de travailler en complémentarité sur les temps de vie de l'enfant



- Nombreuses écoles sur le bourg centre ne facilitant pas la mixité sociale

- **Orientation stratégique** : garantir la continuité éducative
- **Objectif opérationnel 1** : rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement.
- **Plan d'action** : mettre en place et coordonner le programme de réussite éducative sur les deux quartiers prioritaires
- **Objectif opérationnel 2** : mettre en lien des projets avec les activités proposées dans les différents temps de vie de l'enfant

Partenaires mobilisés

Service réussite éducative Mairie du Teil, Service jeunesse communauté de communes Rhône-Helvie, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, établissements publics et privés primaire Le Teil, Collège Chamontin, Collège la Présentation, Lycée Xavier Mallet Le Teil, Lycée Saint-André Le Teil, Médiathèque intercommunale, Conservatoire de Musique et de Danse, association de parents d'élèves (FCPE), Médiacom, Ateliers des merveille, centre social et socioculturel, Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA), Le Phare

Plan d'actions :

- mise en place de temps de concertation entre sphère éducative, périscolaire, extrascolaire.
- mise en place d'un poste de coordination articulant les volets périscolaire et l'Education Artistique et Culturelle
- mettre en place des parcours de responsabilisation adaptés aux jeunes
- mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturel tout au long de la scolarité (réseaux des bibliothèques, médiathèque intercommunale, conservatoire)
- mettre en places des actions de sensibilisation aux pratiques sportives tout au long de la scolarité



- Signature d'une convention d'Education Artistique et Culturelle en place sur le territoire
- Actions de médiation culturelle en place sur le territoire



- Manque de « cohérence » en terme de politique culturelle territoriale

- **Orientation stratégique** : favoriser l'accès à la culture des habitants des quartiers prioritaires
- **Objectif opérationnel 1** : augmenter la fréquentation des équipements culturels du territoire (médiathèque, cinéma) par les habitants des quartiers prioritaires
- **Plan d'actions** :
 - désacraliser les actions et ouvrir les équipements culturels à la population notamment par l'organisation de temps forts
 - apporter aux habitants des quartiers une vision nouvelle par le biais de la médiation culturelle.
- **Objectif opérationnel 2** : développer la diversité au sein des quartiers prioritaires

Plan d'actions :

- ouvrir des lieux de diffusion culturels dans les quartiers (Temple, cinéma Regain)
- engager autour des lieux de mémoire, le dialogue avec les jeunes issues des quartiers prioritaires (musée départemental de la résistance et de la déportation, médiathèque intercommunale, Archives départementales)

Partenaires mobilisés

Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), équipements et structures culturelles du territoire : musée départemental de la résistance et de la déportation, médiathèque intercommunale, cinéma Regain, Conservatoire de musique et de danse



- Mise en place en d'actions spécifiques par les partenaires associatifs et éducatifs du territoire



- Manque d'un outil de coordination des actions santé sur le territoire
- Problématiques psychologiques en augmentation sur le territoire
- Inquiétude quant à la pérennité des services spécialisés

Engager une réflexion autour d'un Contrat Local de Santé afin notamment de coordonner les deux orientations suivantes :

- **Orientation stratégique 1 :** favoriser l'accompagnement des personnes autour des conduites à risques (addictions, nutrition)
- **Objectif opérationnel 1 :** communiquer auprès des habitants et les mettre en réseau avec les structures dédiées
- **Plan d'actions :**
 - accompagner et orienter les habitants (jeunes) à se sensibiliser à de nouvelles pratiques et modes de vie (équilibre alimentaire)
 - lutter contre les pratiques addictives (alcool, drogues, internet, tabac, jeux vidéo) en mettant en place un parcours santé des jeunes tout au long de la scolarité et en sensibilisant les familles.
- **Orientation stratégique 2 :** développer une offre de santé homogène sur le territoire
- **Objectif opérationnel :** coordonner un projet de santé territorial

Partenaires mobilisés

Département de l'Ardèche : centre médico-social, Agence Régionale de la Santé (ARS), Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), Secours Populaire, Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône, Centre Médico-Psychologique, Diaconat Protestant

- **Plan d'actions :** mettre en place une Maison de Santé ou une coordination entre praticiens
- **Plan d'actions :** mettre en place des parcours de soins favorisant les bilans de santé en particulier auprès du public jeune



- Terreau associatif riche sur le territoire



- Peu d'actions sportives favorisant la mixité

- **Orientation stratégique** : favoriser l'accès aux associations et aux pratiques sportives aux habitants des quartiers
- **Objectif opérationnel** : augmenter la fréquentation par les habitants des quartiers des équipements sportifs et associations
- **Plan d'actions** :
 - accompagner de jeunes et jeunes adultes sur de la pratique sportive « de rue » afin de les orienter sur des structures existantes ou vers la formation et l'emploi en travaillant autour de la mixité filles/garçons.
 - aménager un complexe sportif sur Avenir sud favorisant la mixité des publics

Partenaires mobilisés

Service des sports municipal, Sport Teil jeunes, Office Municipal des Sports, clubs sportifs : hand, judo, rugby, basket, etc. Sections sport scolaire, animateur sportif de rue.



- Nombreuses permanences sur le territoire



- Augmentation du public ayant des problématiques liées au droit et mauvaise orientation sur les structures
- Manque de lisibilité de l'existant

- **Orientation stratégique** : favoriser l'accès aux droits des personnes des quartiers prioritaires.
- **Objectif opérationnel** : informer et orienter le public des quartiers prioritaires selon leurs problématiques (santé, droits, famille)
- **Plan d'actions** :
 - permanences mensuelles de l'AMAV
 - permanences mensuelles du CIDFF
 - permanence mensuelle d'un point d'accès aux droits
 - permanences hebdomadaires du médiateur social autour des questions de gestion administratives liées au logement, aux organismes de santé
 - dans le cadre de la garantie jeune, mise en place d'un atelier d'accès aux droits des jeunes (mission locale)

Partenaires mobilisés

Médiateur social, Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV), Centre Départementale d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Point d'Accès aux droits, Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône

COHESION SOCIALE – PREVENTION DE LA DELINQUANCE



- Chutes des mesures pénales sur le territoire
- Service médiation, correspondant de nuit et Police municipale
- Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)



- Peu de mesures d'accompagnement

- **Orientation stratégique** : améliorer la réinsertion pour prévenir la récidive
- **Objectif opérationnel 1** : développer les offres de mesures alternatives à l'incarcération par la prévention
- **Plan d'actions** :
 - conventionner entre les services du Ministère de la Justice et la collectivité sur la création de places de Travail d'Intérêt Général (TIG)
- **Objectif opérationnel 2** : Etablir un travail de concertation entre les différents services de médiation
- **Plan d'action** : schéma d'intervention conjoint avec le service de police municipale et les services de sécurité du territoire

Partenaires mobilisés

Gendarmerie, Police Municipale,
Prévention Spécialisée de l'Ardèche,
Tribunal de grande instance, médiation
municipale et l'ensemble des
partenaires du Contrat Local de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance



CADRE DE VIE
RENOUVELLEMENT URBAIN





- Le projet du centre social et socioculturel permettant aux habitants de travailler autour du lien social



- Pas assez d'outils de concertation et de dialogue avec les habitants sur leur cadre de vie
- Manque d'engagement des habitants dans la sphère associative du territoire

- **Orientation stratégique** : impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie et développer le lien social
- **Objectif opérationnel** : faire participer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie
- **Plan d'actions** :

- mettre en place un Conseil Citoyen regroupant les représentants des habitants des deux quartiers prioritaires et les acteurs locaux
- mettre en place des ateliers de concertation avec les habitants en lien avec les Conseils de concertation locative (cf loi Alur).
- mettre en place un poste de coordination/médiation durant le temps de la réhabilitation de la Violette
- mettre en place des actions de développement du lien social pour les habitants des quartiers prioritaires et menant des réflexions conjointes
- créer des lieux permettant l'échange et la rencontre des habitants sur les quartiers prioritaires en mettant des salles à disposition et en référençant des lieux
- améliorer les actions de médiation autour des espaces communs au sein des quartiers en lien avec les bailleurs sociaux, sachant que chaque bailleur social sera signataire d'une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB*, signée en annexe du contrat de ville, précisant ses engagements en matière de gestion urbaine de proximité
- mettre en place des actions de sensibilisation autour de la propreté environnementale au quotidien.

Partenaires mobilisés

Centre social et socioculturel, comités de quartier, habitants des quartiers prioritaires, Ardèche Habitat, ADIS, Conseil citoyen, De l'Aire, Secours Catholique, Secours Populaire

COHESION SOCIALE – RENOUVELLEMENT URBAIN



- Des études urbaines conduites sur le territoire
- Territoire en mouvement



- Manque de concertation avec les habitants sur le volet urbain

- **Orientation stratégique 1** : améliorer l'attractivité de la ville du Teil par le renouvellement urbain de ses quartiers prioritaires
- **Objectif opérationnel 1** : améliorer l'urbanité des quartiers prioritaires pour améliorer le lien et la mixité sociale
- **Plan d'actions** :
 - Accompagner l'évolution du quartier Cœur de Ville en préparant l'après déviation
 - Requalifier les espaces publics structurants : place Pierre Sépard, rue de la République, rue Kléber, Place Jean Macé
 - Redynamiser le cœur des quartiers par l'intermédiaire de projets opérationnels innovants : développement du commerce, des services de proximité en centre-ville, en mettant en place une stratégie d'occupation des locaux d'activités vacants en rdc, etc
 - Aménager des équipements favorisant la mixité des publics : mise à disposition de lieux dédiés sur les quartiers favorisant la rencontre, à l'échanges, le croisement des populations
 - Retravailler le tissu urbain dense et ancien pour améliorer le cadre de vie : aération des ensembles bâtis, amélioration des circulations, résorption de l'habitat indigne, etc
 - Mettre en place des opérations dédiées visant à accompagner les habitants du quartier Cœur de ville dans la rénovation de leur habitation.
 - Mettre en place une commission de suivi énergétique avec les habitants des quartiers prioritaires
 - Mettre en place des actions autour de la mobilité intra et extra quartiers : liaisons vertes/cheminements doux
 - Travailler et renforcer les continuités paysagères afin d'accompagner et qualifier des continuités urbaines

Partenaires mobilisés

Services municipaux et intercommunaux : urbanisme, habitat, Ardèche Habitat, ADIS, EPORA, Direction Départementale des Territoires (DDT) – service habitat, PACT Habitat et Développement Ardèche, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE)

- **Objectif opérationnel 2** : améliorer la qualité et l'attractivité des logements privés et publics

- **Plan d'actions** :
 - Réaliser une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville du Teil.
 - Réhabiliter des logements publics sur le quartier Avenir Sud
 - Diversifier l'offre en logements pour répondre à la diversité des demandes en logements et améliorer les parcours résidentiels
 - Résorber l'habitat insalubre

COHESION SOCIALE – ACCESSIBILITE



- Création d'une commission accessibilité
- Première phase d'un diagnostic en marchant

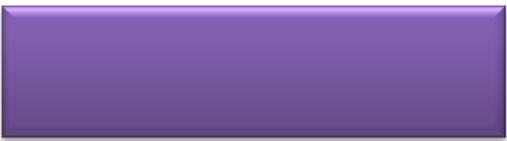


- Beaucoup de bâtiments et de commerces non conformes
- Coût de la mise en conformité

- **Orientation stratégique** : favoriser l'accès aux structures, aux équipements et bâtiments publics du territoire
- **Objectif opérationnel** : permettre à tous les publics de pouvoir se déplacer facilement sur le territoire et d'accéder aux structures
- **Plan d'actions** :
 - Etablir un état des lieux, un diagnostic et un recensement des besoins
 - Mettre en place un schéma d'intervention en adéquation avec le programme urbain de la commune
 - Travailler en concertation avec les habitants et les structures dédiées aux publics à mobilité réduite
 - Favoriser les cheminements doux

Partenaires mobilisés

Centre communal d'action sociale (CCAS), membre de la Commission d'accessibilité : UNRPA, Association des Paralysés de France, ADAPEI, L'Etoile du Berger, FNATH, FCPE, PACT, centre social et socioculturel, Centre de Secours, DDT, Maison Départementale des Personnes Handicapées



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI



- Rôle de la Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône auprès des jeunes du territoire
- Mise en place Carrefour formation métiers



- Absence de Pôle emploi sur le territoire
- Manque de structure d'insertion

- **Orientation stratégique 1** : favoriser et améliorer l'emploi et la formation des habitants des quartiers
- **Objectif opérationnel 1** : orienter et accompagner les jeunes sur la Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône
- **Plan d'actions** :
 - Favoriser les actions permettant aux jeunes de travailler autour de valeurs communes au sport et à la vie professionnelle : respect et contrôle de soi, courage, politesse
 - Mettre en place la garantie jeune
 - Favoriser la découverte des milieux professionnels
 - Favoriser la rencontre entre le milieu professionnel et les jeunes
 - Favoriser l'accès à l'emploi par le biais d'un travail autour des clauses sociales
 - Mettre en place de services civiques visant à structurer et consolider le tissu associatif

Partenaires mobilisés

Pôle Emploi, Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône, Cap Emploi, Union des commerçants, Club de entrepreneurs, Pépinière d'entreprises Faisceau Sud, Communauté de communes Rhône-Helvie, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre de métiers et d'artisanat (CMA).

- **Objectif opérationnel 2** : orienter et informer les demandeurs d'emploi sur les dispositifs existants
- **Plan d'actions** :
 - Permettre aux demandeurs d'emplois du territoire d'avoir accès à une permanence locale de Pôle emploi
 - Permettre l'émergence de l'insertion économique par l'emploi
 - Favoriser l'accès à l'emploi par le biais d'un travail autour des clauses sociales
 - Mobiliser les partenaires dédiés autour de la mise en place d'un forum de l'emploi
- **Objectif opérationnel 3** : travailler autour de la mobilité
- **Plan d'action** :
 - Optimiser les dispositifs d'aide au permis.



- Mise en place d'un Club des entrepreneurs
- Développement des zones d'activités
- Développement des animations sur Cœur de ville



- Départ des commerces situés sur Avenir sud

- **Orientation stratégique** : préserver et redynamiser le commerce de proximité sur les quartiers prioritaires
- **Objectif opérationnel 1** : maintenir et coordonner une offre de service au sein des deux quartiers prioritaires
- **Plan d'action** :
 - Orienter et accompagner les porteurs de projets à la création et/ou à la reprise d'activité économique
 - engager une réflexion suite aux délocalisations des commerces alimentaires de proximité situés sur les quartiers.

- **Orientation stratégique 2** : accompagner les créateurs d'entreprises dans la période de début d'activité
- **Objectif opérationnel** : mettre en réseau les nouveaux entrepreneurs
- **Plan d'action** : développer des actions de parrainage entre auto-entrepreneurs

Partenaires mobilisés

Pôle Emploi, Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône, Cap Emploi, Union des commerçants, Club de entrepreneurs, Pépinière d'entreprises Faisceau Sud, Communauté de communes Rhône-Helvie, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre de métiers et d'artisanat (CMA).



VALEURS REPUBLICAINES ET CITOYENNETE

VALEURS REPUBLICAINES ET CITOYENNETE



- Rôle de la Mission Locale Moyenne Vallée du Rhône auprès des jeunes du territoire
- Mise en place Carrefour formation métiers



- Absence de Pôle emploi sur le territoire
- Manque de structure d'insertion

- **Orientation stratégique** : favoriser l'engagement citoyen
- **Objectif opérationnel** : mettre en place des instances de concertation
- **Plan d'actions** :
 - mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes
 - organiser une table ronde avec les acteurs éducatifs et associatifs du territoire autour de la laïcité, de la citoyenneté et des valeurs éducatives.
 - mettre en place des événements valorisant la place des bénévoles
 - impulser des actions de sensibilisation aux devoirs citoyens
 - favoriser et accompagner l'émergence d'un conseil citoyen en faisant participer les jeunes
 - travailler conjointement avec l'Education Nationale sur les valeurs républicaines

Partenaires mobilisés

Centre social et socioculturel, Conseil
citoyen, Structures à vocation
éducatives

B) Les conventions d'application du contrat de ville

Elaboration et signature des différentes conventions d'application thématiques et/ou territoriales (par pilier ou par commune).

Sont en outre obligatoirement annexés au contrat de ville :

- Pour les territoires concernés, les conventions de **renouvellement urbain** devront répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville. A ce titre, les futures conventions de renouvellement urbain constitueront des conventions d'application de ce contrat. Elles seront élaborées à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuieront sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.
- La déclinaison d'une **charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM** permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).
- La rédaction de la **convention intercommunale** visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.
- L'élaboration d'un **pacte financier et fiscal de solidarité** portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc.

C) L'annexe financière

Elle traduit les engagements des différents partenaires dans le cadre de la mise en oeuvre des différents objectifs opérationnels.

Un modèle d'annexe financière vous sera transmis ultérieurement.



SUIVI, EVALUATION et GOURVERNANCE



Fréquence : 2 fois par an.
Objectifs : Lancement appel à projets et bilan de l'année



Fréquence: 3 fois par an
Objectifs : validation des phases intermédiaires et des orientations prises en commissions techniques



Fréquence : 2 fois par an. Objectifs : Les commissions techniques sont structurées selon les piliers du contrat. Au nombre de 4, elles se composent des techniciens référents des institutions signataires mais également des partenaires du territoire.

Objectifs : suivre l'évolution du contrat et des actions qui la composent afin de mettre en place une phase d'évaluation continue

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de Ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre. Ils participent également d'une vision prospective en ayant à l'esprit le prochain renouvellement du contrat.

L'évaluation doit être un fil conducteur durant les cinq prochaines années de déploiement du contrat de Ville 2015-2020.

Une **commission technique** propre au suivi et à l'évaluation du contrat sera mis en place.

Elle conduira une réflexion autour de la mise en place d'outils d'évaluations et indicateurs correspondants aux actions et objectifs du nouveau contrat.

Durant la durée du contrat elle se réunira une fois par an en amont du lancement de l'appel à projet afin d'effectuer le bilan de l'année n-1 et travailler autour des orientations stratégiques et objectifs opérationnels fixés dans le contrat.

Les signataires mettront à disposition toutes données ou toutes évaluations communicables en lien avec le contrat de Ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

Le suivi du contrat et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires du présent contrat tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation de crédits de droit commun sur les territoires classés en QPV. Ainsi, devront être mis en oeuvre des indicateurs du respect des engagements quant au déploiement de crédits spécifiques et de droit commun.

La loi du 21 février 2014 insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation. Ainsi cette commission sera composée de techniciens référents sur la commune, des techniciens des institutions signataires du contrat et de membres représentant le Conseil citoyen.

Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de Ville.

LE CONSEIL CITOYEN

Rappel du cadre de référence : Le conseil citoyen doit permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de devenir des citoyens actifs de leur quartier, de leur commune et de leur agglomération.

En ce sens, il doit rendre possible une réflexion collective sur les problématiques et ressources du territoire et à rechercher collectivement les moyens permettant d'améliorer la situation du quartier et de ses habitants. Le conseil citoyen peut ainsi apporter son expertise propre dans le cadre du processus de co-construction dans lequel s'inscrivent l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Il permet l'expression de l'expertise d'usage à prendre en compte par les acteurs institutionnels et la maîtrise d'ouvrage de façon complémentaire à l'expertise technique de la maîtrise d'oeuvre. Cette parole nourrit la réflexion menée et les décisions retenues dans le cadre des instances de pilotage au sein desquels est représenté le conseil citoyen.

Planning	Phase
Avril/mai2015	Appui sur les ateliers de concertation mis en place dans le cadre de l'action portée par De l'Aire sur le quartier Cœur de ville
Avril/mai 2015	Repérage des habitants du quartier Cœur de ville souhaitant s'investir sur du long terme concernant la vie de leur quartier et présentation du Conseil citoyen
Mai 2015	Lien avec le quartier Avenir sud afin de construire un Conseil citoyen (réf taille des quartiers)
Mai 2015	Réflexion sur la composition et l'animation du Conseil citoyen : format et embauche d'un Service civique pour accompagner la mise en place
Mai 2015	Appui du Centre social et socioculturel dans la démarche
Juin 2015	Première réunion de présentation aux habitants, aux associations et acteurs locaux



ANNEXES / DROITS COMMUNS

DROITS COMMUNS

Politique de la ville

Droit commun

Education Nationale

ACTIONS SPECIFIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Collège Marcel Chamontin

Action	Coût
1 dispositif « allophones »	HSE

HP : Heures-poste HSE : Heures supplémentaires effectives PE : Professeur des écoles

Ecoles maternelles et primaires

Descriptif du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Crédits alloués ou ETP mobilisés
Maître E	EEPU Le Teil Frayol - Centre	1,5
Psychologue scolaire	EEPU Le Teil Centre	0,5
Maître G	EEPU Le Teil Frayol	1
Clis 1	EEPU Le Teil Centre	1
EANA (élèves allophones nouvellement arrivés)	EEPU Le Teil Centre	1
Plus de maîtres que de classes	EEPU Le Teil Frayol - Centre	1,5
Soutien Maître Option B	EEPU Le Teil Centre	1
<u>TOTAL</u>		7

AIDES DE L'ETAT ET DE SES AGENCES SUR LE DOMAINE DU LOGEMENT

1/ AIDES SPECIFIQUES POUR LES BAILLEURS SUR LES QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS

Type d'aide	Nature	Caractéristiques
ECO-Prêt logement social	Prêt à taux révisable sur la base du livret A	<ul style="list-style-type: none"> - 5 à 15 ans : taux d'intérêt du livret A - 75 pbs - 16 à 20 ans : taux d'intérêt du livret A - 45 pbs - 21 à 25 ans : taux d'intérêt du livret A - 25 pbs
Prêt à l'amélioration de la CDC	Prêt à taux révisable sur la base du livret A, bonifié selon la durée du prêt	<ul style="list-style-type: none"> - 5 à 25 ans : taux d'intérêt du livret A + 60 pbs - allongement à 35 ans pour des réhabilitations lourdes, notamment, économies d'énergie, désamiantage et accessibilité
Prêt à l'amélioration de Action Logement	Opérations de restructuration lourde touchant le bâti et/ou permettant une mise aux normes des logements	<ul style="list-style-type: none"> - Montant maximum de 50 % du prix de revient de l'opération dans la limite d'une fourchette de 12.000 € à 50.000 € par logements - durée limitée à 20 ans avec un taux d'intérêt variable au taux du livret A - 150 pbs
Taux réduit de TVA pour les travaux de rénovation	Travaux d'économie d'énergie, accessibilité, adaptation du logement aux personnes en situation de handicap, protection contre les risques sanitaires (plomb/amiante), protection contre les incendies, sécurité des ascenseurs - gaz et électricité	<ul style="list-style-type: none"> - loi de finances pour 2015 - Taux de TVA à 5,5 %

2/ AIDES SPECIFIQUES SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Type d'aide	Nature	Caractéristiques
Tous les QPV		
Taux de TVA réduit dans les nouveaux QPV	Pour les opérations d'accession dans les QPV faisant l'objet d'un contrat de ville	- loi de finances pour 2015 - extension dans un périmètre de 300 mètres de la limite du QPV - Taux réduit de TVA à 5,5 %
Abattement sur la taxe foncière	Compensation des surcoûts de gestion pour les organismes HLM en évitant une augmentation des loyers et charges	- loi de finances 2015 - abattement de 30 % - diagnostic, plan d'action et suivi annuel dans le cadre de la GSUP - signature d'une convention intégrée dans le contrat de ville
Quartiers centres anciens		
Aides de l'Anah et de l'Etat	OPAH – RU aides subventions spécifiques : habitat indigne et très dégradé – autonomie - énergie	- Plan d'action territorial avril 2015 - priorisation des actions et crédits pour tous les ménages éligibles sur les centres anciens QPV

3/ PROGRAMMES SPECIFIQUES EN COURS DANS LES QUARTIERS

POLITIQUE DE LA VILLE

Type de programme	Nature	Caractéristiques
OPAH – RU Rhône-Helvie	Opération de rénovation urbaine sur le parc privé avec un volet renouvellement urbain sur le centre ancien du Teil Convention signée le 20 juin 2014	- subventions de l'Anah : 1,946 M€ - subvention État sur Habiter mieux : 0,305 M€ - mobilisation prioritaire des crédits dans le cadre des programmations annuelles de la délégation locale de l'Anah

Droit des femmes et égalité

Description du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Montants des crédits alloués
Bureau d'aide aux femmes victimes de violences	Financement du CIDFF	Financement global pour les BAFV du département : 57 882 €
Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi Information professionnelle / VAE	Financement du CIDFF	Financement global pour les BAIE du département : 13 046 €
Création/Reprise d'entreprise	Fond de garantie pour l'initiative des femmes	Montant du FGIF en fonction du dossier

DDCSPP : JEUNESSE / SPORT / VIE ASSOCIATIVE

Descriptif du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Montants crédits alloués ou ETP mobilisés
Agréments jeunesse éducation populaire (JEP)	instruction des dossiers, présidence et pilotage de la commission, conseil aux associations.	ETP de conseiller et de personnel administratif
Postes FONJEP	Etude des dossiers, évaluations annuelles et triennales, subvention par poste, réorientation des postes, suivi,...	2 postes FONJEP JEP (7.320€) pour le centre socio-culturel et la fédération des centres sociaux ETP de conseillers jeunesse et de personnel administratif.

DDCSPP : LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Descriptif du dispositif	Modalités d'intervention de l'Etat	Montants crédits alloués ou ETP mobilisés
Centre d'hébergement et de réinsertion social (CHRS) Dispositif d'hébergement d'urgence Accompagnement social vers le logement	BOP 177 Quartier vécu : Diaconat protestant	214 950€
Apprentissage du français pour les adultes immigrés	BOP 104 Association Médiacom	1 000€

Agence régionale de santé – délégation de l'Ardèche

	Budget ARS						
Budget bénéficiant plutôt aux publics des quartiers politiques de la ville	0						
Budget bénéficiant à la commune et aux environs sans pouvoir cibler un quartier	82 573						
Budget pour des actions départementales dont certaines sur Le Teil mais sans pouvoir différencier les communes	555792€						
Porteurs des actions	Communes	Domaine	Actions	public	montant en euros	montant pour des actions départementales	montant pour des actions plus locales euros / an
ANPAA	département	Addiction	actions du CAARUD		234542	234542	?
Planning Familial MFPP	département	dépistage	Tests rapides TROD VIH		1250	1250	?

IREPS	département	structure ressources pour autres organismes			556713 euros pour 6 départements soit environ 92700 euros par département	92700	?
IREPS	dpt 07 + 26	addiction		jeunes hors enseignement général	48600 euros pour les départements 07 + 26	24300	?
Secours populaire	Le Teil	Nutrition	Educato n à l'ecole maternel le et primaire	enfants et parents	30000 euros par an pour tout le département	30000	?
IREPS	Le Teil	Nutrition	promotio n de l'allaitem ent maternel	public précaire	31625 euros pour 4 départements soit environ 1500 euros par commune		1500
Diaconat Protestant	Le Teil	Lits Halte Soins Santé			81 073		81 073
CH Ste Marie	Le Teil	Psychiatrie/précarité	Equipe mobile Psychiatrie / Précarité		150000 euros pour tout le département	150000	?

Monsieur Olivier PEVERELLI

Monsieur Bernard NOEL

Monsieur Alain TRIOLLE

Maire de Le Teil

Président de la
Communauté de
communes Rhône-Helvie

Préfet de l'Ardèche

*

*

*

Monsieur Jean-Jack
QUEYRANNE

Monsieur Hervé
SAULIGNAC

Monsieur Alain VIALLE

Président de la
Région Rhône-Alpes

Président du Département
de l'Ardèche

Président Caisse d'Allocations
Familiales

*

*

*

Monsieur BOUGHERRA Ghani

Madame Liliane PERRETTI

Madame Catherine
PALLIES- MARECHEL

Président du Tribunal de
Grande Instance

Pôle Emploi

Directrice de l'Agence
Régionale de Santé

*

*

*

Madame Christine DODANE

Monsieur Samuel
CARPENTIER

Monsieur Jean-Paul MESTRE

Directrice départementale des
Services de l'Education
Nationale

Directeur d'Ardèche
Habitat

Président ADIS

Madame Fabienne MUNOZ

Présidente de la Chambre des
métiers et de l'artisanat

ANNEXES /

- Diagnostic petite-enfance/enfance/jeunesse/famille (décembre 2014)
- Nouveaux Quartiers de la Politique de la Ville CC Rhône Helvie : Données d'aide au diagnostic (données sexuées) (janvier 2014)
- Nouveaux Quartiers de la Politique de la Ville CC Rhône Helvie : Données d'aide au diagnostic (kit de données complémentaires) (novembre 2014)
- Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)